RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AR Prefecture
DÉPARTEMENT
046-214600017-20260320-2026_30-DE
Reçu le 03/04/2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 15 |
| • présents | 13 |
| • votants | 15 |
| • absents | 2 |
| • exclus | |

**Date de convocation :**
16 mars 2026

**Date d'affichage :**
16 mars 2026

| Objet |
|---|
| Désignation des délégués "Communes Forestières" |

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-30

Séance du 20 mars 2026 — à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : ALAUX
Prénom : Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON, Didier GUYOT, Daniel ROUDIERE.

Représentés :

Jérôme COUTURE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme Nom : PREVOT
Prénom : Catherine

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune d'Albas, adhérente de l'Association des Collectivités Forestières du Lot, doit désigner parmi les membres du Conseil Municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner à l'unanimité :

- Titulaire : Mme Pauline ROBEDAT
- Suppléant : M. Jérôme COUTURE

**AR Prefecture**

046-214600017-20260320-2026_30-DE
Reçu le 03/04/2026

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture
de Cahors
le

Publié ou notifié le

Fait à Albas
Le 02 avril 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)